

Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document



RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2018/163 DE LA COMMISSION

du 1^{er} février 2018

**soumettant à enregistrement les importations de pneumatiques neufs et rechapés pour autobus
ou camions originaires de la République populaire de Chine**

(JO L 30 du 2.2.2018, p. 12)

abrogé par:

Journal officiel			
	n ^o	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2018/1579 de la Commission du 18 octobre 2018	L 263	3	22.10.2018

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2018/163/2018-05-08/fra